

Tricher n'est pas jouer, divorcer n'est pas fauter

[G gazette-du-palais.fr/actualites-professionnelles/tricher-nest-pas-jouer-divorcer-nest-pas-fauter](http://gazette-du-palais.fr/actualites-professionnelles/tricher-nest-pas-jouer-divorcer-nest-pas-fauter)

Une place de village provençal gorgée de soleil, le fronton d'un hôtel de ville entre platanes et oliviers, du blanc, des rires joyeux, des pétales de roses... Le mariage est une magnifique institution traversant les âges et les générations, les continents et les cultures, résistant à la création du PACS et aux multiples unions libres. On se marie toujours par amour, pour le dire socialement et le cas échéant religieusement, le partager avec des témoins. Le mariage est un vrai choix de liberté et l'expression d'une volonté commune de se créer mutuellement des droits et des devoirs. C'est beau, c'est chouette, c'est encore et toujours le partage de beaucoup d'émotions.



Par Guillaume Barbe,
avocat au barreau de Paris, ancien
secrétaire de la conférence

Mais on ne se promet que ce qu'on peut...

Des robes noires, des salles d'audience froides, vue imprenable sur le périphérique, une tranche de vie coincée dans un dossier relié par une spirale, quelques larmes, vite écrasées parce que « ah non, ça n'est pas le moment ».

Divorcer est un constat, celui d'un échec nécessairement commun, d'une incapacité à construire ensemble ou à se renouveler sans s'essouffler. Divorcer est technique, avec des conséquences financières, patrimoniales et familiales, quelquefois lourdes et pénibles, difficiles à envisager tout de suite. Les conséquences du divorce préparent l'après, la reconstruction et l'avenir. Tout un chacun n'y est pas forcément prêt.

La fonction du juge ne peut plus être de dire la morale – laquelle d'ailleurs ?

Mais divorcer ne doit plus être, ne peut plus être, une stratégie, un jeu judiciaire, encore moins un combat ou le règlement par le juge de ce qu'on n'a pas su ou pu se dire, s'avouer intimement. La fonction du juge ne peut plus être de dire la morale – laquelle d'ailleurs ? –, d'arbitrer les élégances, d'être le maître d'école infantilisant des parties et avocats retombés dans un mauvais bac à sable.

La faute dans le divorce, cause du divorce, est désormais une grossièreté légale et procédurale, une insulte à l'intelligence de chacun des conjoints dont elle réveille

inutilement les instincts les plus bas ; c'est une insulte au juge, à la société qui doit supporter le coût des insuffisances de l'intime individuel, c'est tricher avec le contrat social, ça n'a plus de sens.

Maintenir la faute dans le divorce abîme l'institution du mariage. Au législateur de la supprimer, vite.